



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 novembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trentième session

1er-5 mars 1999

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Coordination et intégration des programmes internationaux de statistiques

### Groupe d'experts sur les pratiques optimales en matière de statistiques officielles

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, le rapport du Groupe d'experts sur les pratiques optimales en matière de statistiques officielles (organisateur : République tchèque) qui figure dans l'annexe I au présent rapport. Le rapport du Groupe est transmis à la Commission conformément aux demandes exprimées respectivement par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session<sup>1</sup> et par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-neuvième session [voir E/CN.3/1999/20, par. 13 b)].

Une lettre d'accompagnement datée du 8 juillet 1998, envoyée aux responsables de tous les organismes de statistique avec le rapport du Groupe d'experts par le Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, figure dans l'annexe II. Dans cette lettre le Directeur de la Division de statistique demandait aux directeurs chargés des statistiques dans les commissions régionales d'inscrire ce point à l'ordre du jour des prochaines réunions régionales sur la statistique. Par ailleurs, il expliquait que, pour qu'il y ait des

progrès dans ce domaine, il était indispensable de s'assurer de la valeur des conclusions de la réunion de Prague, de les affiner et de les développer en rencontrant dans un proche avenir des collègues de régions du monde insuffisamment représentées à Prague. Les plans relatifs à ce suivi sont déjà arrêtés. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Division de statistique, en association avec l'Institut régional de formation de Singapour/FMI, et le Département de statistique de Singapour, prennent les dispositions nécessaires pour organiser, à Singapour, en janvier 1999, une séance de travail à triple objectif : premièrement, permettre à ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion de Prague de donner leurs points de vue sur les conclusions de cette réunion, établir la validité des idées issues de la réunion de Prague et les élargir; deuxièmement, examiner des exemples d'études de cas de bonnes pratiques afin d'affiner les concepts, et étudier de façon approfondie ce qu'un recueil analytique d'études de cas devrait et ne devrait pas contenir; troisièmement, si les vues convergent lors des deux premières étapes, voir comment compléter la compilation d'études de cas.

Un rapport verbal sera présenté à la Commission de statistique sur les résultats de la réunion de Singapour et sur les étapes suivantes. Il est demandé à la Commission d'exami-

---

\* E/CN.3/1999/1.

ner les progrès accomplis et de faire des suggestions concernant les plans établis pour les prochaines étapes.

*Note*

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24), par. 13 a).*

## Annexe I

### Rapport du Groupe d'experts sur les pratiques optimales en matière de statistiques officielles

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Observations générales .....	4–11	3
III. Aperçu des conclusions .....	12–17	4
IV. Accords généraux sur les relations avec les fournisseurs .....	18–22	4
V. Remarques sur l'autonomie .....	23–26	5
Appendices		
I. Énumération de rubriques en vue de l'élaboration de principes et pratiques .....		6
II. Liste des participants .....		8

## I. Introduction

1. À sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique a examiné la nécessité de compléter les principes fondamentaux de la statistique officielle<sup>a</sup> par un code de bonnes pratiques, sous la forme d'un guide à l'intention des responsables des bureaux de statistique nationaux et des offices de statistique appartenant à d'autres branches du secteur public, pour les cas où les indications données par les principes fondamentaux paraissent insuffisantes ou en contradiction les unes avec les autres.

2. Pour lancer l'élaboration du guide, Edvard Outrata, Président du Bureau tchèque de statistique, a offert d'organiser une séance de réflexion pour un nombre restreint de volontaires et de rendre compte des résultats de cette séance à la Commission à sa trentième session.

3. La séance de réflexion, tenue à Prague les 23 et 24 mars 1998 (voir la liste des participants dans l'appendice II), a permis de tirer un certain nombre de conclusions axées sur le bon déroulement du processus, visant à donner à celui-ci quelques orientations initiales et encourageant les pays à contribuer plus nombreux à sa réalisation. Quelques observations générales et quelques conclusions plus détaillées sont présentées ci-après pour donner un aperçu de la réunion.

4. Le résultat final de l'opération devrait prendre la forme d'un guide adapté aux besoins d'un responsable d'un bureau national ou autre organisme de statistique produisant des statistiques officielles et relevant du secteur public.

5. Le guide ne devrait pas être ni trop directif ni normatif, mais plutôt se présenter comme un recueil systématique d'expériences commentées, donnant des précisions sur des problèmes et des ambiguïtés que les responsables des bureaux de statistique nationaux rencontrent dans la gestion courante de leurs organisations respectives.

6. Pour que ces données d'expérience puissent être accessibles et facilement communicables, elles devraient être établies suivant certaines lignes directrices qui puissent être expliquées aussi bien à ceux qui contribuent à l'élaboration du guide qu'à ses utilisateurs.

7. Les situations auxquelles les bureaux de statistique nationaux doivent faire face peuvent être extrêmement diverses, étant donné les grandes différences qui peuvent exister entre les mandats, les capacités techniques, les priorités sociales, l'environnement juridique et institutionnel, ainsi que le niveau technique des utilisateurs. En outre, l'histoire et les traditions de ces bureaux varient non seulement d'une région à l'autre, mais également à l'intérieur d'une même région.

## II. Observations générales

8. Pour que le guide soit reconnu comme valable et offre le caractère général requis, les pays participant à son élaboration devraient être aussi nombreux que possible.

9. On peut faire appel à différentes modalités pour élargir la participation, en organisant par exemple une deuxième session de travail où la participation serait plus nombreuse et plus diversifiée ou encore, par l'entremise des commissions régionales, des consultations multilatérales et bilatérales avec des responsables de bureaux de statistique nationaux.

10. Les thèmes du guide auront essentiellement trait aux relations – entre les bureaux de statistique et les fournisseurs de données brutes, entre les bureaux de statistique et les utilisateurs, publics et privés, entre les bureaux de statistique et les pouvoirs publics en général. Une liste plus complète des thèmes envisagés figure dans l'appendice I.

11. Bien que les expériences retenues pour être décrites et analysées doivent être essentiellement exploitables, il est vivement recommandé de les évaluer en fonction des principes fondamentaux de la statistique officielle, de façon à mettre en valeur les exigences d'autonomie, d'objectivité, d'impartialité, d'intégrité professionnelle et autres impératifs clairement exprimés dans les principes.

### III. Aperçu des conclusions

12. Il faudrait établir une compilation d'études de cas portant sur les relations entre un bureau de statistique national et ses fournisseurs de données, entre un bureau de statistique national et ses clients, entre un bureau de statistique national et les autorités nationales et, enfin, entre un bureau de statistique national et des autorités internationales et supranationales, ainsi que sur les relations internes dont le chef du bureau de statistique national doit tenir compte dans la gestion courante du bureau.

13. La compilation d'études de cas proposée devrait être analytique et descriptive plutôt que normative. Elle devrait être considérée comme un guide adapté aux besoins des responsables des bureaux de statistique nationaux, rendant compte d'expériences vécues ailleurs et retenues en fonction de certaines lignes directrices, avec des commentaires pour mettre en évidence les facteurs qui auront déterminé ces expériences ainsi que leur degré de réussite.

14. Il est évident qu'une telle compilation, par sa nature même, ne peut pas être très résumée; mais on estime malgré tout que le texte final devrait être concis. Ce texte, qui pourrait servir de guide dans les relations avec les autorités nationales, rendrait compte des principes stratégiques

ressortant des études de cas les plus révélatrices (de succès ou d'échec).

15. Il est admis qu'aucune description d'une étude de cas n'est complète si elle ne tient pas compte clairement du contexte dans lequel l'expérience a eu lieu : culture institutionnelle et politique; cadre juridique et réglementaire; et stade de développement du bureau de statistique national concerné. De plus, il faudrait distinguer clairement des autres les expériences qui ont eu lieu dans le contexte d'un grand bouleversement (il s'agit le plus souvent de pays en transition qui passent d'une économie socialiste dirigée à un système de démocratie et de libre-échange).

16. Aucune compilation d'expériences ne peut prétendre à une reconnaissance internationale sans une base diversifiée – expériences de pays développés et de pays en développement, de grands bureaux et de bureaux plus petits, de bureaux de statistique nationaux bien établis et de bureaux relativement nouveaux.

17. L'une des caractéristiques les plus séduisantes d'une telle compilation serait la possibilité d'actualiser régulièrement son contenu pour tenir compte de l'évolution des institutions, de la technologie ou de la gestion. On peut donc encore élargir la base de cette compilation en multipliant le nombre de cas inclus et en faisant en sorte qu'elle traduise plus fidèlement les préoccupations en matière de gestion des responsables des bureaux de statistiques nationaux.

### IV. Accords généraux sur les relations avec les fournisseurs

18. En recueillant les données d'expériences pertinentes, il convient de ne pas oublier que le but de l'opération est de modifier le contenu et l'idée que l'on se fait de l'objet de l'étude. Par exemple, la démarche qui a pour objectif de persuader les fournisseurs de données de répondre sincèrement et rapidement aux questions comprend des éléments conçus pour changer l'image qu'ils se font de la pertinence et de l'importance du bureau de statistique national.

19. En décrivant les résultats de l'expérience acquise dans l'amélioration des rapports avec les personnes interrogées et dans la qualité des réponses, il faudrait décrire les systèmes qui gèrent ces relations, lesquels comprennent une planification et un suivi des relations avec ces personnes.

20. Outre la nécessité de fournir des réponses précises, les personnes interrogées doivent être conscientes de l'importance du respect des délais tant pour ce qui est des activités du bureau de statistique national que des conséquences de cet

impératif sur leur propre respect des exigences inhérentes au questionnaire.

21. Il est indispensable de maîtriser le volume de la documentation à deux niveaux : d'une part en la réduisant de façon objective et d'autre part en persuadant les personnes interrogées que, dans certains cas, elle demeure inévitable, notamment lorsqu'il est nécessaire de fournir un minimum d'informations essentielles.

22. Les dispositions juridiques ne suffisent pas, à elles seules, pour décrire les modalités de gestion des relations avec les fournisseurs de données. Il est essentiel de compléter les textes juridiques par une description des sanctions applicables; de préciser si leur effet est essentiellement dissuasif; si des peines ont déjà été appliquées et, dans l'affirmative, quelle aura été la réaction, etc.

## V. Remarques sur l'autonomie

23. On estime que l'autonomie est le concept qui conviendrait le mieux au statut vers lequel devraient tendre les bureaux de statistique du secteur public : ceux-ci doivent en effet faire face à la nécessité absolue d'être objectifs et de rester à l'abri de toute ingérence tout en dépendant, pour leurs ressources financières et humaines, de l'infrastructure générale du secteur public.

24. Il y a des cas où l'autonomie peut se voir menacée par des ingérences politiques injustifiées, où l'équilibre existant peut être brisé par des transferts directs de ressources vers les bureaux de statistique, et où les moyens d'empêcher toute perte de crédibilité et toute altération du contenu des données doivent être répertoriés, analysés et diffusés.

25. Il est préoccupant que les données statistiques soient de plus en plus utilisées à des fins administratives et fiscales et que même si ce processus accroît la pertinence et la visibilité, il entraîne des rigidités regrettables et il ouvre la porte à des ingérences qui ne devraient pas être permises. L'avis des participants sur la gravité de cette évolution est mitigé. Ils estiment tous qu'elle constitue une menace, mais certains sont d'avis que des arrangements sont possibles sans qu'il soit nécessaire de remettre en cause l'un des principes fondamentaux.

26. L'éventail des organismes du secteur public ayant des fonctions statistiques et qui seraient intéressés par un guide dépasse de loin les seuls bureaux ou instituts de statistique officiels. Par exemple, un grand nombre de banques centrales sont amenées à produire une multitude de statistiques, notamment dans le domaine de l'information macroéconomique. Les différents ministères sont dotés, dans la plupart

des pays, de bureaux ou de divisions de statistique très performants. Les problèmes qu'ils rencontrent sont similaires à ceux que doivent résoudre les bureaux de statistique nationaux.

### Note

- <sup>a</sup> Pour le texte des principes tels qu'adoptés par la Commission de statistique, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 29* (E/1994/29), par. 59.

## Appendice I

### Énumération de rubriques en vue de l'élaboration de principes et pratiques

1.	Relations avec les personnes interrogées	2.1	Ayant une incidence sur les convictions des utilisateurs
1.1	Relations avec les personnes interrogées : comment rendre la procédure moins fastidieuse	2.1.1	Transparence
1.1.1	Base juridique des questionnaires : régimes obligatoire, volontaire et mixte	2.1.2	Normes relatives aux métadonnées
1.1.2	Questionnaires et relations publiques	2.1.3	Normes de qualité des données
1.1.3	Questionnaires et renvoi des informations	2.1.4	Évaluation de la satisfaction de l'utilisateur
1.1.4	Questionnaires et technologie	2.2	Traitement équitable des utilisateurs
1.1.5	Questionnaires et mesures d'appui	2.2.1	Accès privilégié et général
1.1.6	Simplification des questionnaires	2.2.2	Programmation des publications
1.1.7	Pénaliser les absences de réponses aux questionnaires	2.2.3	Rapports avec la presse
1.1.8	Exigence de qualité dans les réponses aux questionnaires	2.2.4	Commentaire analytique
1.1.9	Garantir une longueur appropriée pour les questionnaires	2.2.5	Biens collectifs et frais de recherche
1.1.10	Élaborer, planifier et contrôler les systèmes permettant d'assurer qu'une suite soit donnée aux questionnaires	2.2.6	Travaux sur commande
1.1.11	Contrôler la juste répartition de la charge	2.3	Marque
1.1.12	Calculer un indice mesurant la quantité de travail nécessaire	2.3.1	Attitude à adopter vis-à-vis des utilisateurs lorsque l'on traite avec d'autres producteurs de données
1.1.13	Remplacer les questionnaires statistiques par des statistiques administratives	2.4	Pertinence et efficacité
1.2	Rapports avec les personnes interrogées : confidentialité	2.4.1	Réseaux consultatifs
1.2.1	Protection des supports physiques de l'information	2.4.2	Accès aux conseillers en politique générale
1.2.2	Procédures permettant d'empêcher que des informations ne soient divulguées par inadvertance	2.4.3	Services de commercialisation et de localisation des utilisateurs
1.2.3	Que faire en cas de violation de confidentialité non intentionnelle	2.4.4	Évaluation des programmes
1.2.4	Dispositions juridiques relatives à ces violations	2.4.5	Garantir un accès aisé
1.3	Relations avec les organismes de protection des données	3.	Rapports avec les structures gouvernementales : autonomie professionnelle
1.4	Archives de données, fichiers publics de micro-données, image et contenu	3.1	Facteurs compromettant l'autonomie professionnelle
2.	Relations avec les utilisateurs	3.1.1	Limitation du rôle et des tâches des bureaux de statistique nationaux
		3.1.2	Élargissement du rôle et des tâches des bureaux de statistique nationaux à l'analyse politique ou aux fonctions politiques
		3.1.3	Coupes budgétaires disproportionnées
		3.1.4	Pressions en vue de supprimer des champs statistiques ou des séries statistiques

3.1.5	Nomination politique des fonctionnaires des bureaux de statistique nationaux	3.2.3.1	Création de sociétés professionnelles actives de statistique
3.1.6	Pressions politiques exercées sur les méthodes, concepts et classifications	3.2.3.2	Soutien international (club d'amis)
3.1.7	Exploitation des classifications à des fins non statistiques sans l'autorisation du bureau de statistique national	3.2.3.3	Proximité «sociale» des décideurs politiques (sans compromission)
3.1.8	Censure ou modification des données	3.2.3.4	Meilleure compréhension du rôle et de la mission des politiciens
3.1.9	Utilisation incorrecte délibérée de données statistiques	3.2.3.5	Rapports avec le Vérificateur général des comptes
3.1.10	Utilisation abusive de formules élaborées à partir de statistiques dans les prises de décisions politiques	4.	Relations avec les groupes de pression : autonomie professionnelle
3.1.11	Compromettre la confidentialité des données	4.1	Facteurs compromettant l'autonomie professionnelle
3.1.12	Campagne active en vue de discréditer le service statistique, ses produits, ses méthodes ou son personnel	4.1.1	Accepter de travailler pour des intérêts privés sans prendre de précautions
3.2	Réactions positives aux menaces et/ou pratiques dolosives : facteurs préservant l'intégrité statistique face aux pressions politiques	4.1.2	Ne pas faire preuve de suffisamment de prudence en répondant aux demandes des chercheurs
3.2.1	Facteurs hors du contrôle du bureau de statistique national	4.1.3	Pressions exercées pour supprimer des champs statistiques ou des séries statistiques
3.2.1.1	Une fonction publique inattaquable	4.1.4	Contraintes exercées par les groupes de pression sur les méthodes, concepts, classifications
3.2.1.2	Une longue tradition d'intégrité statistique	4.1.5	Exploitation trompeuse et délibérée de données statistiques
3.2.1.3	Une presse non censurée et active	4.1.6	Campagne médiatique pour discréditer le service statistique, ses produits, ses méthodes ou son personnel
3.2.2	Facteurs que les bureaux de statistique nationaux peuvent améliorer (en partenariat avec les décideurs politiques)	4.2	Réactions positives aux menaces et/ou pratiques dolosives : facteurs préservant l'intégrité statistique face aux contraintes exercées par les groupes de pression
3.2.2.1	Liens étroits entre les utilisateurs et les producteurs de données	4.2.1	Tenir compte des besoins des médias et des utilisateurs
3.2.2.2	Lois relatives au statut d'autonomie des bureaux de statistique nationaux	4.2.2	Formation des médias et des utilisateurs
3.2.2.3	Situation des bureaux de statistique nationaux au sein des structures gouvernementales	4.2.3	Jouer un rôle actif au sein des sociétés professionnelles de statistique
3.2.2.4	Rang et statut contractuel des chefs des bureaux de statistique nationaux	4.2.4	Proximité «sociale» avec les groupes de pression et les décideurs politiques (sans compromission)
3.2.2.5	Annonce anticipée du calendrier de publication des informations		
3.2.2.6	(Pour des systèmes décentralisés) amélioration de la coordination statistique		
3.2.3	Facteurs maîtrisés par le bureau de statistique national et les statisticiens		

## **Appendice II**

### **Liste des participants**

#### **Organismes internationaux**

Christian Engelage (Bureau de statistique des Communautés européennes)

Jean-Louise Bodin [Institut international de statistique (IIS)]

Marcel Van den Broecke (IIS)

Charles Louis Kincannon (Organisation pour la coopération et le développement économiques)

Carol S. Carson (Fonds monétaire international)

Igor Chernyshev (Organisation internationale du Travail)

#### **Organismes de statistiques nationaux**

Waltraude Moore (Allemagne)

Jacob Ryten (Canada)

Jean-Pierre Puig (France)

Frederick Wing Huen Ho (Hong Kong, Chine)

Hallgrimur Snorrason (Islande)

Enrique Ordaz (Mexique)

Willem de Vries (Pays-Bas)

Edvard Outrata (République tchèque)

Jan Fischer (République tchèque)

Nigel Edison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Heinrich Brungger (Suisse)

## Annexe II

### Lettre d'accompagnement du Directeur de la Division de statistique, datée du 8 juillet 1998

À sa vingt-huitième session, la Commission de statistique a examiné la nécessité de compléter les principes fondamentaux des statistiques officielles par un code de bonnes pratiques, dont l'objectif principal serait d'aider les responsables des bureaux de statistique nationaux dans leurs activités de gestion quotidiennes. La Commission a accepté l'offre faite par le Président du Bureau de statistique national tchèque, M. Edvard Outrata, d'accueillir une première réunion de réflexion devant aboutir à des propositions concrètes sur les moyens d'élaborer le code en question. Cette réunion devait être la première de trois étapes. La deuxième étape devait consister à recueillir des avis sur les résultats de la réunion et à s'assurer que les bureaux de statistique nationaux acceptaient le code proposé. La troisième et dernière étape devait être l'adoption, par la Commission de statistique, d'un code de bonnes pratiques.

La première réunion susmentionnée s'est tenue à Prague les 23 et 24 mars 1998 et j'ai le plaisir de pouvoir dire qu'elle a été très fructueuse. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous les participants d'avoir contribué aux travaux de cette importante étape et, le Bureau de statistique tchèque, en particulier, d'avoir accueilli la réunion.

On trouvera ci-joint la liste des participants à la réunion de Prague et le rapport sur les travaux de cette dernière. Les participants sont parvenus aux conclusions ci-après :

a) Le produit final souhaité est moins un code de conduite qu'une compilation analytique d'études de cas sur les relations que les bureaux de statistique nationaux entretiennent avec les fournisseurs de données de base, les utilisateurs des informations statistiques et les autorités gouvernementales dans leur ensemble. Les études de cas en question devraient analyser les facteurs – environnementaux, juridiques, professionnels et organisationnels – qui ont influé sur les résultats;

b) L'adoption de cette approche tient pour beaucoup à la difficulté d'être directif (c'est-à-dire d'élaborer des principes, normes ou directives supplémentaires) et à la nécessité de reconnaître que les bureaux de statistique nationaux diffèrent considérablement en termes de mandat, de traditions, de capacités et d'influence sur les gouvernements et la société civile. Autrement dit, toute tentative de procéder à une normalisation générale court le risque soit d'être vaine, soit d'être inapplicable à un grand nombre de bureaux;

c) Un recueil d'exemples et d'études de cas bien analysés aura notamment le mérite de pouvoir être continuellement actualisé à la lumière de nouvelles solutions à toutes sortes de problèmes et de nouvelles situations de crise, et de pouvoir être élargi à mesure qu'un plus grand nombre de bureaux de statistique nationaux s'inspirent de l'expérience d'autres bureaux et font part de la leur;

d) Ce recueil devra tenir compte de l'expérience acquise par des bureaux de plusieurs régions à différents stades de développement et, pour pouvoir être considéré comme satisfaisant, tenir compte également de l'expérience et des vues d'une large gamme d'organisations multilatérales et d'autres organismes gouvernementaux qui établissent des statistiques officielles;

e) Il devra aussi, pour être utile, se fonder sur une classification aisément compréhensible des relations, des activités et des problèmes des organismes statistiques.

Les participants ont été nettement d'avis qu'ils devraient, pour continuer à progresser, tester, affiner et développer les conclusions de la réunion de Prague à l'occasion d'une autre réunion qu'ils devraient tenir prochainement avec des collègues des régions qui n'étaient pas bien représentées à Prague. Cette réunion donnerait la légitimité voulue au rapport à soumettre à la Commission de statistique et permettrait, bien entendu, de disposer de davantage d'études de cas intéressantes et utiles.

Les participants sont également convenus que, parallèlement à cette réunion, on pourrait mener des activités visant le même ensemble d'objectifs. Par exemple, les présidents des conférences régionales de responsables de bureaux de statistique pourraient se servir de tous les moyens de communication dont ils disposent pour sensibiliser leurs administrés à la nécessité de s'associer à l'entreprise. Nous avons demandé que les directeurs des services de statistique des commissions régionales inscrivent ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion régionale sur les statistiques.

Selon toute vraisemblance, la question de la présentation et de la portée de ces études de cas sera débattue lors des prochaines réunions susmentionnées. Je suis convaincu que nous parviendrons à un accord sur la manière dont ces documents devront être transmis pour que l'on puisse en intégrer le contenu dans le recueil de pratiques.

Les participants sont convenus que leurs cibles se trouvent non seulement dans les bureaux de statistique nationaux mais aussi dans toutes les entités du secteur public qui mènent d'importantes activités statistiques et ils se sont référés explicitement au rôle des banques centrales en matière de statistique.

À l'évidence, seuls les bureaux de statistique nationaux ont l'expérience voulue pour élaborer de bonnes études de cas car ils ont remporté des succès et connu des échecs. C'est donc d'eux que nous attendons la plupart de ces études et c'est pourquoi l'ONU, en coopération avec d'autres organisations internationales telles que l'OIT, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, prévoit d'organiser une réunion ouverte à de nombreux pays qui permettra de valider et de diffuser les idées qu'ils auront mentionnées. Le FMI organise actuellement une réunion qui doit se tenir en janvier 1999 en Asie du Sud-Est et collecte des fonds pour que ceux qui s'intéressent de près à la question, mais n'ont pas les moyens de prendre part à une réunion générale, ne soient pas automatiquement exclus du processus de concertation. Naturellement, le nombre des participants ne sera pas aussi important qu'on l'espère, mais toutes les dispositions seront prises pour que la réunion soit équilibrée et représentative.

La question sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion que la Commission de statistique tiendra en mars 1999 et nous comptons adopter officiellement le code en 2000.

Je compte vous communiquer davantage d'informations sur la question lorsque les préparatifs de la réunion auront commencé.

Le Directeur de la Division de statistique  
du Secrétariat de l'ONU  
(Signé) Hermann **Habermann**